

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE MOUTONS

HONORAIRES

En vigueur le 20 octobre 2011

Veuillez ajouter 13% TVH aux droits d'inscription pour ON, N-B, et T-N, ajouter 12% TVH pour C-B, ajouter 15% TVH pour N-É, et ajouter 5% TPS pour toutes autres provinces

COTISATION:

Cotisation Annuelle..... 50,00

ENREGISTREMENT:**Membre Non-Membre**

Pour jouir des frais d'enregistrement de membre, la cotisation doit être payée pour l'année de naissance des moutons pour lesquels vous demandez enregistrement.

** Pour les Dorpers et Texels – ajouter 2,00\$ par animal, ce coût sera rembourser par SCÉM au club de race pour les promotions

Moins de 18 mois d'âge:

Alberta (prélèvement provincial inclus).....	12,00	22,00
Saskatchewan et Colombie-Britannique (prélèvement provincial inclus).....	11,00	21,00
Toutes autres provinces	10,00	20,00
États-Unis.....	10,00	20,00

18 mois d'âge et plus:

Alberta (prélèvement provincial inclus).....	22,00	42,00
Saskatchewan et Colombie-Britannique (prélèvement provincial inclus).....	21,00	41,00
Toutes autres provinces.....	20,00	20,00
Etats-Unis.....	20,00	20,00
Frais d'enregistrement pour les animaux importés et enregistrés au nom de l'importateur canadien, dans un livre généalogique reconnu par la SCÉM.....	17,75	17,75
Frais d'enregistrement pour les animaux nés au Canada et enregistrés dans un livre généalogique reconnu par la SCÉM, être transféré au SCÉM.....	17,75	17,75

TRANSFERTS

** Pour les Dorpers et Texels – ajouter 2,00\$ par animal, ce coût sera rembourser par SCÉM au club de race pour les promotions

De ou dans la province de Colombie-Britannique (levée provincial inclus) chaque.....	11,00	22,00
De ou dans la province de l'Ontario (levée provincial inclus), chaque.....	11,80	22,80
De ou dans toutes autres provinces, chaque.....	10,00	21,00
États-Unis.....	10,00	21,00

Si un animal est vendu avant d'être enregistré, chaque changement de propriété est payable au tarif régulier de transfert.

Transfert là où un père prend un fils ou des fils en société, ou d'une succession par héritage, ou là où les membres d'une famille forment une société, pourvu que dans aucun cas il n'y ait de considération financière.....

5,00 5,00

Transfert de propriété d'un troupeau entier, pourvu qu'en aucun cas il n'y ait de considération financière, en règlement d'une succession, ou lorsqu'un parent cède ses moutons à un fils ou une fille; propriété transféré dans les dossiers de la SCEA mais sans nouveaux certificats

100,00 100,00

Duplicata de certificats

5,00 10,00

MEMBRES ET NON-MEMBRES:

Enregistrement des lettres d'identification	25,00	25,00
Transfert des lettres d'identification.....	5,00	5,00
Enregistrement de nom	25,00	25,00
Transfert de nom enregistré	5,00	5,00
Enregistrement de location	5,00	5,00
Généalogie rallongée	15,00	15,00
Certificats corrigés.....	10,00	10,00
Changement de nom d'un animal	50,00	50,00
DEMANDES REJETÉES	5,00	5,00

SERVICE D'URGENCE (veuillez ajouter les honoraires suivants aux honoraires mentionnés ci-dessus, et ce pour chaque animal). LES HONORAIRES

ADDITIONNELS DOIVENT ACCOMPAGNER VOTRE DEMANDE SI VOUS DÉSIREZ OBTENIR CE SERVICE (LES EXPORTATIONS SONT EXCLUSES)

4,00 4,00

Les frais peuvent être payés par carte VISA, MasterCard, mandat poste ou chèque à l'ordre de:

Société canadienne d'enregistrement des animaux, 2417 Holly Lane, Ottawa, Ont. K1V 0M7

Téléphone: (877)833-7110 ou (613)731-7110 Télécopieur: (613)731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca

Internet: www.clrc.ca